



ALEXIS HAULOT

**JEAN FANIEL**  
Directeur du Crisp

alliances préélectorales, de la présence sur les listes de mandataires d'autres niveaux de pouvoirs ou encore de la différence avec les élections provinciales qui se déroulent le même jour. Tous ces points qui sont développés ci-contre permettent de comprendre un niveau de pouvoir qui touche profondément le citoyen de manière concrète dans sa vie quotidienne. "Cet ouvrage donne écho à la jolie formule de Johan Ackaert : "les électeurs distribuent les cartes, les partis jouent avec". Mais ce faisant, ils complètent aussi en quelque sorte cette maxime, puis-

que plusieurs contributions montrent comment les partis confectionnent en amont le jeu de cartes lui-même – sans même parler des règles du jeu" conclut Jean Faniel.

Un chapitre du livre est consacré aux élections communales à Bruxelles. Nous pointerons que le scrutin dans les 19 communes de la Région bruxelloise est presque exclusivement dominé par les quatre grands partis francophones. Les partis flamands et les listes locales y jouent un rôle marginal. **Stéphane Tassin**

Copie destinée à delphine.chaput@uclouvain.be

# scrutin communal

**142**

## POIDS LOURDS

Si la Wallonie compte actuellement 185 mandataires régionaux, fédéraux et européens, 43 n'étaient pas candidats aux communales de 2012.

**2 à 4**

## DE VOIX EN PLUS

En moyenne, on estime que lorsque des candidats d'ouverture se retrouvent sur une liste, celles-ci gagnent en moyenne entre 2 et 4 % de voix supplémentaires.

**223**

## SIÈGES PROVINCIAUX

En 2012, l'électeur devait élire 223 conseillers provinciaux contre 336 en 2006. Une réforme est entretemps intervenue (2011) en Wallonie.

## Ecolo est le plus strict dans le choix de ses candidats

### DES PROS

Les auteurs de l'ouvrage se penchent sur la manière dont les partis politiques nationaux composent leurs listes communales. La question est surtout de savoir si la méthode employée est empreinte d'un certain professionnalisme. Leurs conclusions à cet égard sont plutôt positives.

La palme va à Ecolo qui connaît le processus de sélection des candidats le plus complexe. Les procédures sont décrites en détail dans un règlement spécifique. La sélection n'est pas du simple ressort du niveau local. Le CDH met également en place un processus standardisé mais ici seul l'échelon local intervient pour la désignation des candidats. Au PS, par contre, la professionnalisation n'est pas aussi poussée. Le parti n'a pas mis en place de règles strictes et les sections ne travaillent pas de manière homogène. Enfin, si le MR ne répond pas non plus à un cahier des charges strict, il semble que la manière de procéder se soit peu à peu érigée en coutume. C'est la tête de liste désignée par un comité de liaison qui a le plus de pouvoir pour composer sa liste.

L'étude se penche encore sur les candidatures des mandataires sortants. En moyenne 81,1 % des échevins sortants se représentaient au scrutin de 2012. Ce chiffre atteint 92,4% si on s'attache aux candidatures des bourgmestres (même s'ils se contentent de pousser la liste), 58% pour les présidents de CPAS et 50,6% pour les conseillers communaux. Ils en déduisent une certaine professionnalisation des assemblées communales.

S.Ta.

## Les candidats d'ouverture ne sont que rarement élus

### ÉTONNANT

Lors de chaque scrutin au niveau communal, il n'est pas rare de voir figurer sur les listes, des candidats dits d'ouverture. Pour les auteurs de l'ouvrage il s'agit même d'une des caractéristiques visibles du scrutin communal. Avec pour résultat le paradoxe suivant : "En tout état de cause, si être candidat d'ouverture ne mène dans la plupart des cas pas à un siège au conseil communal, leur présence tend à favoriser électoralement les listes qui en comportent". Et même si l'avantage est en général marginal, il permet souvent d'être décisif lorsqu'un scrutin est indécis. Les auteurs constatent un certain décloisonnement de la vie politique via ce recours aux candidats d'ouverture.

Ils ont encore analysé la stratégie de chaque parti à l'égard des candidats d'ouverture. Il en ressort que ce sont les Ecolos qui se montrent les plus ouverts vis-à-vis de ce type de candidature. Le PS est quant à lui assez éclectique dans ses règles mais exige la plupart du temps l'affiliation au parti. Le CDH exige aussi l'adhésion mais prévoit des procédures de dérogation. Au MR aucune règle stricte n'est d'application. C'est Ecolo qui a présenté le plus grand nombre de candidats d'ouverture (sur 46,4 % des listes), suivi du PS (sur 41,4 %), du CDH (39,6 %) et du MR (37,2 %).

Pour faire le lien avec un précédent chapitre, les auteurs constatent que le fait d'avoir recours à un certain nombre de candidats d'ouverture entraîne bien souvent ces listes à se démarquer de l'étiquette partisane.

S.Ta.

## Le scrutin provincial est perçu comme secondaire

### NATIONAL

Les chercheurs du Crisp proposent un comparatif entre les élections communales et les élections provinciales d'octobre 2012 qui se sont déroulées le même jour. Il en ressort avant tout que les élections provinciales sont davantage dominées par les partis nationaux que les élections communales. On constate également sur les listes présentées aux provinciales, l'absence presque totale de mandataires issus des autres niveaux de pouvoir. Une conséquence des incompatibilités de fonction entre certains niveaux de pouvoir. Depuis 2005, toute une série de mandataires publics ne peuvent faire partie des conseils et des collèges provinciaux.

Hormis le PS, les trois autres partis traditionnels (MR, CDH et Ecolo) obtiennent en général de moins bons résultats aux communales qu'aux provinciales. Ce constat résulte pour les auteurs de l'ouvrage d'une hiérarchisation des élections faites par l'électeur qui considère l'élection provinciale comme une élection de second ordre. "Le PS rassemble plus de vote lors des élections communales que lors du scrutin provincial dans les deux provinces dominées par ce parti, à savoir le Hainaut et Liège".

"Ce modèle prédit que les élections de premier ordre (NdlR : communales) voient le succès des grands partis et des partis de la majorité, tandis que les élections de second ordre voient le succès de petits et nouveaux partis et des partis d'opposition".

S.Ta.